



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

guide

COMMUNAUTAIRE

Les travailleurSEs du sexe migrantEs





Introduction

Ce guide met en lumière les conséquences que les restrictions légales sur les déplacements entre les pays, sur l'emploi dans l'industrie du sexe et sur le travail du sexe lui-même ont sur la réalisation des droits humains des travailleurSEs¹ du sexe migrantEs. Malgré une tendance à une mobilité accrue des personnes sur la planète, les discours qui font l'amalgame entre le travail du sexe et la traite des personnes dépeignent toujours les travailleurSEs du sexe migrantEs comme des victimes ou des criminelLEs. Les travailleurSEs du sexe migrantEs sont, en conséquence, rarement considérés comme faisant partie des flux internationaux migratoires de main-d'œuvre au même titre que les autres travailleurSEs. Pourtant, d'après la Convention sur les travailleurs migrants, les travailleurSEs du sexe qui se déplacent d'un pays à l'autre sont effectivement des travailleurSEs migrants – souvent pour échapper à diverses formes d'inégalités économiques et juridiques – qui recherchent des lieux d'accueil où elles/ils pourront mieux gagner leur vie, travailler dans de meilleures conditions et vivre dans un environnement respectueux de leurs droits. Quel que soit leur statut vis-à-vis de l'immigration ou leur nationalité, leurs droits sont protégés par des accords tels que le PIDCP et le PIDESC ainsi que par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

¹ Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

Les travailleurSEs du sexe migrantEs qui ont répondu à la consultation de NSWP ont insisté sur la nécessité pour elles/eux d'échapper aux inégalités de genre et aux régimes qui les criminalisent à cause de leur travail, de leur identité de genre et de leur orientation sexuelle. Comme de nombreux et nombreuses travailleurSEs migrantEs, elles/ils quittent leur lieu de vie pour échapper à la pauvreté et à la discrimination, à la recherche d'une vie meilleure et de revenus plus confortables. Elles/ils contribuent à l'économie du lieu où elles/ils travaillent et à celle du lieu qu'elles/ils ont quitté en y envoyant de l'argent. Pourtant, à travers le monde, les travailleurSEs du sexe migrantEs continuent d'être une population largement invisibilisée et stigmatisée. Peu de services leur sont accessibles, ils/elles n'ont pas accès à suffisamment d'informations sur leurs droits et lorsque les services existent, ils sont souvent limités et manquent de ressources. Les travailleurSEs du sexe migrantEs rencontrent les mêmes types de problèmes que les travailleurSEs du sexe non migrantEs, mais du fait de leur situation vis-à-vis de l'immigration, elles/ils y sont davantage vulnérables. En outre, elles/ils n'ont aucun accès à la justice parce que les autorités supposées les protéger sont les mêmes qui menacent de les déporter. Les lois adoptées pour la lutte contre la traite des personnes empirent la situation parce qu'elles exposent les travailleurSEs du sexe migrantEs à un harcèlement croissant des autorités. Ces mesures ne font que réduire l'autonomie des travailleurSEs du sexe migrantEs au lieu de les émanciper. Il est urgent d'entreprendre des réformes juridiques et politiques pour que cette situation change.

...d'après la Convention sur les travailleurs migrants, les travailleurSEs du sexe qui se déplacent d'un pays à l'autre sont effectivement des travailleurSEs migrants [...] qui recherchent des lieux d'accueil où elles/ils pourront mieux gagner leur vie, travailler dans de meilleures conditions et vivre dans un environnement respectueux de leurs droits.





Recommandations

- 1 Reconnaître que les travailleurSEs du sexe migrantEs sont des travailleurSEs migrantEs qui sont mieux à même de contribuer à l'économie du pays d'accueil lorsqu'elles/ils ont la possibilité de se déplacer et de travailler en toute sécurité et en toute autonomie. Faciliter des voies migratoires sûres et légales, en réformant en particulier les lois migratoires restrictives et discriminatoires.
- 2 Abroger les lois qui interdisent explicitement la participation des migrantEs à l'industrie du sexe. Ces lois les obligent en effet à dépendre des tierces parties et les rendent extrêmement vulnérables aux déportations. Autoriser les migrantEs à faire une demande de permis de travail et de carte de séjour en tant que travailleurSEs du sexe.
- 3 Décriminaliser le travail du sexe et reconnaître le travail du sexe comme un travail. Éliminer les obstacles juridiques et politiques qui créent des systèmes d'accès à l'emploi différents pour les citoyenNEs et les migrantEs. Garantir que les lois réglementant l'emploi des migrantEs ne discriminent pas ces personnes, directement ou indirectement, sur la base de leur genre, de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle, de leur race, de leur ethnité ou de leur origine nationale.
- 4 Les mesures prises pour lutter contre la traite des personnes ne doivent pas être instrumentalisées pour imposer des contrôles aux frontières et réguler les flux migratoires de travailleurSEs du sexe. Un travail de sensibilisation doit être fait auprès de la police pour qu'elle arrête la surveillance, le harcèlement, les arrestations et les maltraitances des travailleurSEs du sexe migrantEs, en particulier des minorités raciales et de genre.
- 5 Garantir que les travailleurSEs migrantEs – particulièrement celles et ceux qui sont sans papiers – puissent avoir accès aux services sociaux et de santé et qu'elles/ils puissent signaler les cas de violence aux autorités sans risquer que leurs coordonnées soient transmises aux services de l'immigration. Les travailleurSEs du sexe migrantEs ne peuvent souvent pas accéder aux services, même lorsqu'elles/ils ont connaissance de leur existence, parce qu'ils/elles craignent de se faire déporter. Il est indispensable que touTEs les travailleurSEs du sexe aient accès aux services et à la justice sans crainte d'être déportéEs et sans crainte de représailles.
- 6 Les travailleurs sociaux et les professionnels de santé doivent être sensibilisés aux problèmes que rencontrent les travailleurSEs du sexe et les personnes migrantEs de façon qu'ils puissent assurer un service confidentiel et sans préjugés. Ces services doivent, autant que possible, être proposés dans plusieurs langues afin qu'ils soient accessibles.
- 7 Les informations concernant les droits fondamentaux humains (en particulier les droits du travail et les droits des migrantEs), les services sociaux et de santé et d'autres informations relatives au quotidien et au travail (comme la recherche d'un logement, comment payer ses impôts etc.) devraient être accessibles en plusieurs langues. Reconnaître que les travailleurSEs du sexe migrantEs ont des besoins variés et qu'elles/ils contribuent à la société lorsqu'elles/ils ont le contrôle de leur vie et de leurs conditions de travail.

Il est indispensable que touTEs les travailleurSEs du sexe aient accès aux services et à la justice sans crainte d'être déportéEs et sans crainte de représailles.



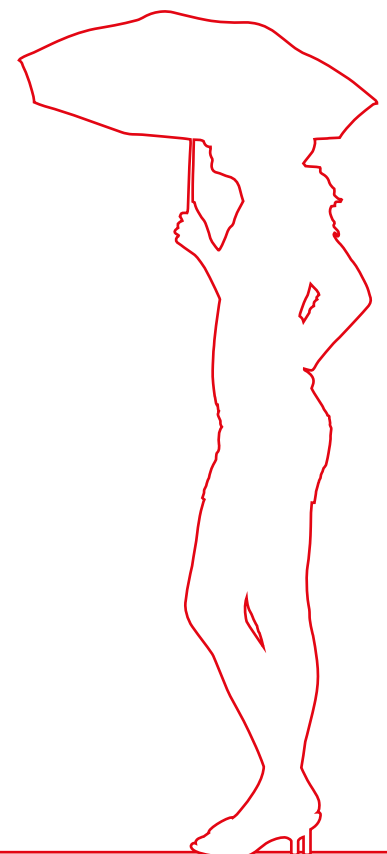


- 8** Les services de santé doivent être plus complets. La santé, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, c'est aussi le bien-être ; les travailleurSEs du sexe migrantEs ont besoin d'avoir accès à des services de santé complets qui respectent leur droit à la santé. Cela inclut aussi un soutien psychologique et psychosocial. Les travailleurSEs du sexe ne sont pas des vecteurs de maladies ; ils/elles jouent un rôle prépondérant dans la prévention et contribuent à la société.
- 9** Il faut financer les services communautaires non intrusifs et respectueux des désirs des personnes. Les organisations communautaires sont les mieux placées pour proposer à leur communauté des services complets, sans préjugés et adaptés à leurs besoins ; ils manquent pourtant systématiquement de financements. À travers le monde, les travailleurSEs du sexe migrantEs se tournent vers les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe lorsqu'elles/ils ont besoin d'aide, que ce soit des besoins en matière de santé, de logement ou pour signaler des cas de violence. Les organisations communautaires jouent donc un rôle primordial dans la prévention de l'exploitation et dans l'émancipation des communautés.
- 10** Il faut inclure les travailleurSEs du sexe migrantEs dans l'élaboration et la prestation des services ainsi que dans le processus de transmission des informations ; il faut aussi les employer comme personnel pour le travail de proximité et l'éducation par les pairs. Cela permettra de garantir que les services proposés et la méthode de prestation soient pertinents, respectueux et efficaces. Cela permettra aussi de garantir que les services et les informations touchent celles et ceux qui ne sont pas forcément faciles à atteindre, tels que les travailleurSEs du sexe migrantEs sans papiers.

Observations générales relatives aux services de santé

- Identifier quels sont les manques en matière de services de santé et adapter la prestation des services aux populations qui sont difficiles à atteindre, y compris en développant de nouvelles stratégies de prises de contact (ex : par Internet).
- Reconnaître que les travailleurSEs du sexe ne sont pas un groupe homogène et, respecter et comprendre leur diversité et leur mobilité.
- Garantir que les services et les informations soient disponibles en plusieurs langues et que les services soient adaptés, pertinents et respectueux des cultures.
- Protéger et respecter le droit à des services confidentiels et sans préjugés.
- Employer les travailleurSEs du sexe comme membres du personnel pour faciliter l'accès aux services et à l'information mais aussi comme médiateurs communautaires qui feront le lien entre les travailleurSEs du sexe migrantEs et d'autres services ou institutions.

... les travailleurSEs du sexe migrantEs se tournent vers les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe lorsqu'elles/ils ont besoin d'aide, que ce soit des besoins en matière de santé, de logement ou pour signaler des cas de violence. Les organisations communautaires jouent donc un rôle primordial dans la prévention de l'exploitation et dans l'émancipation des communautés.



Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe travaille avec des consultants régionaux, des consultants mondiaux et des informateurs clés nationaux dans le cadre de la stratégie qu'il adopte pour garantir que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe soient entendues.

Les guides communautaires offrent un résumé du contenu des documents d'information du NSWP. De plus amples informations et références se trouvent dans les documents d'information qui les accompagnent.



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555 secretariat@nswp.org www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée.
Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :

BRIDGING THE GAPS
Health and rights  for key populations

 **ROBERT
CARR
FUND**
for civil society
networks

Le NSWP fait partie du programme Bridging the Gaps : santé et droits pour les populations clés.

Nous travaillons en collaboration avec près de 100 organisations au niveau local et international pour un objectif commun : l'accès universel des populations clés (notamment les travailleurSEs du sexe, la communauté LGBT et les usagers de drogues) à la prévention, au traitement, aux soins et à du soutien approprié en matière de VIH et des IST.

Pour plus d'information (en anglais) veuillez cliquer : www.hivgaps.org.

